



## Attestation d'utilisation AEAI n° 17980

Groupe 204	Parois intérieures, non portantes
Requérant	R. Nussbaum AG Martin-Disteli-Strasse 26 4601 Olten Schweiz
Fabricant	R. Nussbaum AG 4601 Olten Schweiz
Produit	OPTIVIS-TEC
Description	Système de paroi pour installations sanitaires, cadre en tubes métallique laine à bourrer et plaques de laine de roche TERMAROCK 50 (50kg/m <sup>3</sup> ), revêtement en GKF (2x12,5mm) sur tous les côtés, E=450mm, ouverture de révision max=(500x500mm)
Utilisation	EI 90-RF1 Htest=3000mm Utilisation voir pages suivantes
Documentation	MPA NRW, Erwitte: Prüfbericht '2100047758-1' (12.03.2007)
Conditions d'essai	EN 1363-1, EN 1364-1
Appréciation	Classe de résistance au feu: EI 90
Durée de validité	31.12.2019
Date d'édition	13.11.2014
Remplace l'attestation du	-

Organisme de reconnaissance des  
autorités cantonales de protection incendie

Binz

Rappo



Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

**n° AEA I 17980**

Groupe 204	Parois intérieures, non portantes		
Requérant	R. Nussbaum AG Martin-Disteli-Strasse 26 4601 Olten Schweiz	Durée de validité	31.12.2019
Produit	OPTIVIS-TEC		

---

**Domaine d'application directe**

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de parois non portantes est indiqué dans la norme EN 1364-1:1999, chap. 13. Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.

- Diminution de la hauteur.
- Augmentation de l'épaisseur du mur.
- Augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs.
- Diminution des dimensions linéaires de plaque(s) ou de panneau(x) mais pas de son épaisseur.
- Diminution de l'espacement des montants.
- Diminution des entraxes des fixations.

**EXTENSION EN LARGEUR**

Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique si l'élément d'essai a été essayé avec une largeur nominale minimale de 3 m et avec un bord vertical libre.

- Exigence non remplie:  $B_{max} = 3000\text{mm}$

**EXTENSION EN HAUTEUR**

Lorsque la hauteur des constructions était de 3 m au minimum lors de l'essai, il est permis de l'augmenter jusqu'à 4 m dans les conditions suivantes :

- si le déplacement latéral maximal de l'élément d'essai n'a pas dépassé 100 mm ;
- les jeux d'expansion sont augmentés proportionnellement.

- Exigence remplie:  $H_{max}=4000\text{mm}$